



Jeudi 8 mai 2008 jour férié

Par **pati711**, le **28/04/2008** à **13:38**

Je travaille dans 1 collège en contrat de droits privés (CAE). Le 8 mai tombe en même temps que le jeudi de l'Ascension. Puis-je demander à mon employeur de rattraper 1 jour de congé supplémentaire? Par exemple les heures de la journée de solidarité ne serait pas à faire!!
Merci beaucoup.